

La CAPA, la toute dernière pour les promotions de grade, était présidée par le Secrétaire général d'Académie (SG). Elle a duré plus de 4 heures pour aborder l'ensemble des points à l'ordre du jour. En répondant à notre déclaration préalable, le SG s'est inscrit dans l'esprit des circulaires ministérielles que nous avons citées à dessein dans la déclaration et a admis la possibilité de revenir sur les situations que nous avons signalées : **des collègues proches de la retraite mais non retenus dans les projets de promotion à la Hors-classe, à la Classe exceptionnelle et à l'échelon spécial**. Au bilan, nous avons ainsi obtenu plusieurs promotions supplémentaires à la place de collègues qui avaient d'ores et déjà confirmé au rectorat leur départ imminent à la retraite malgré la possibilité d'une promotion. **Le SG a tenu à respecter scrupuleusement la part des femmes dans les projets de promotions, ce qui correspond en tout point à nos demandes.**

Accès à la Hors-classe

Vous lirez ci-contre le détail des promu-es par échelon. Le volume de promotions a légèrement augmenté (de 372 à 387) car, si le taux de promotion reste inchangé à 17 %, le nombre de promouvables a légèrement augmenté. Ce taux de 17 % est un taux national décidé depuis PPCR et rigoureusement appliqué par académie au nombre de candidats promouvables. Les femmes représentent 65,8 % des candidat-es promouvables et 65,9 % des collègues promu-es.

4 collègues tous au 10^{ème} échelon nés en 1957, 1958 et 1960 (3 femmes et 1 homme) ont été rattrapés en CAPA (**2 en anglais, 1 en histoire-géo et 1 CFC**).

Échelon	Promu-es	Non promu-es	Total
9 ^{ème}	0	755	755
10 ^{ème}	183	1018	1201
11^{ème}	204	106 (1)	310
Total	387	1803	2266 (2)

(1) dont 4 collègues promu-es mais qui ont confirmé leur départ à la retraite

(2) 17% de 2266 = 385

APRÈS LA PROMOTION : LE RECLASSEMENT

Le reclassement en hors-classe s'opère à indice égal ou immédiatement supérieur, avec conservation de l'ancienneté. Si cette ancienneté permet d'accéder à l'échelon supérieur, le reclassement est effectué à cet échelon sans conservation d'ancienneté.

Ancienne situation		Nouvelle situation	
Échelon au 1/09/2019	IM*	Échelon de reclassement	IM*
Certifié/CPE/ Psy-ÉN classe normale		Certifié/CPE/ Psy-ÉN hors-classe	
11 ^e avec 2,5 ans ou +	669	5 ^e sans ancienneté	756
11 ^e avec moins de 2,5 ans	669	4 ^e avec ancienneté conservée	710
10 ^e avec 2,5 ans ou +	625	4 ^e sans ancienneté	710
10 ^e avec moins de 2,5 ans	625	3 ^e avec ancienneté conservée	657

Échelon	Promus	Non-promus	Total
9 ^{ème}	0	602	602
10 ^{ème}	175	1047	1222
11^{ème}	197	154	351
Total	372	1803	2175

Rappel CAPA **16 mai 2019**

17% de 2175 = 370

Barème
dernier-e promu-e :

165 points

(égalité de barème départagée par l'ancienneté dans la classe normale : environ 23 ans pour les femmes et 25 ans pour les hommes)

Rappel 2019 : 175 points et environ 20 ans d'ancienneté dans la classe normale.

Rappel 2018 : 175 points et environ 23 ans d'ancienneté dans la classe normale.

11^{ème} non-promus	nombre
Ancienneté inférieure à 1an	71
Entre 1 et 2 ans	14
Entre 2 et 3 ans	3
Plus de 3 ans	14
Total	102

11^{ème} non-promus	nombre
Ancienneté inférieure à 1an	101
Entre 1 et 2 ans	16
Entre 2 et 3 ans	30
Plus de 3 ans	7
Total	154

Rappel CAPA **16 mai 2019**

Accès à la classe exceptionnelle

Le SG a précisé que pour cette promotion, "la valeur professionnelle de l'agent", validée par l'avis Recteur issu de la synthèse effectuée par l'IPR de la discipline, restait un critère discriminant. À ce titre, les avis « Excellent » ne pouvaient pas moins compter que la prise en compte de l'ancienneté.

Étude de l'accès au vivier 1 pour 80 % des promus (candidature volontaire pour 8 ans de missions spécifiques comme Tuteur, en Éducation prioritaire, comme Formateur académique...)

Seuls 49 dossiers ont été validés par le rectorat pour 187 promotions possibles sur ce vivier ! Tous ces collègues ont été promus (aucun avis Recteur négatif) mais **138 promotions sont perdues, sans possibilité de les proposer au titre du vivier 2**. Ce gâchis est absolument insupportable et le SNES poursuit ses actions pour que les critères soient encore étendus (nous avons obtenu l'an dernier la prise en compte des missions de conseiller pédagogique) et qu'à terme ce verrou injuste soit abrogé. 89 dossiers ont été rejetés : les 8 années n'étaient pas validées. Nous avons toutefois interrogé les services pour des collègues qui nous avaient signalé contester ce rejet. Nous leur communiquerons au plus vite la réponse obtenue avec la DPE.

Étude de l'accès au vivier 2 pour 20 % des promus (1071 collègues concernés ; aucun acte de candidature nécessaire une fois le 6ème échelon de la Hors-classe atteint).

Après 54 promotions en 2018, 70 en 2019, 47 promotions étaient possibles cette année. L'équilibre global entre les disciplines, types d'établissement et entre hommes et femmes était respecté dans le projet de promotions. **Le barème du dernier promu est de 182 points**. Tous les promus ont un avis « Excellent » du recteur ce qui permet à 15 collègues né-es après 1963 d'être promu-es. Le SNES a souligné une fois encore les pratiques plus vertueuses de certains IPR privilégiant les avis « Excellent » pour les collègues les plus âgés de leur discipline (le SNES prépare ce classement pour la CAPA à partir des fichiers transmis aux élu-es). À l'inverse, quelques autres disciplines (particulièrement l'Histoire-géographie, l'Anglais et la Physique-chimie) privilégient des collègues plus jeunes pour les avis « Excellent », écartant de fait les collègues plus expérimenté-es de la promotion (les avis « Excellent » sont en effet contingentés à 5% des promouvables).

Nous avons demandé le réexamen des collègues non retenu-es dans le projet et né-es avant 1960. Après de longs échanges, le SG a arrêté une liste complémentaire de 5 noms (des femmes) : 3 collègues avec un avis Excellent du recteur qui n'avaient pas été initialement retenues et 2 collègues nées en 1957 avec un avis Très satisfaisant (anglais et SVT) Cette **liste complémentaire** sera activée très rapidement car des départs à la retraite dans la liste principale sont déjà confirmés.

Nous encourageons tous les collègues né-es avant 1960 environ qui restent non promu-es à l'issue de la CAPA à écrire aux IPR de leur discipline pour leur rappeler leur carrière ! Ce courrier sera à renouveler au printemps prochain au moment de la préparation des avis par les IPR et chefs d'établissement. Faites parvenir au SNES un double de votre courrier.

Promotion à l'échelon spécial

Ce changement d'échelon concerne **166 collègues** ayant au moins 3 ans dans l'échelon 4 de la Classe Exceptionnelle. **47 promotions étaient possibles**. Ce contingent annuel est calculé pour qu'à terme **20 % des collègues de la classe exceptionnelle soient à l'échelon spécial**. Nous avons pointé les déséquilibres entre disciplines et le choix par les IPR de candidat-es pas forcément à l'approche de la retraite, 14 candidat-es sont né-es après 1963. Sur nos propositions de réexamen selon l'âge, le SG a arrêté une liste complémentaire de 4 noms (3 femmes et 1 homme) né-es en 1956, 1957, 1959 et 1963 et tous avec un avis Excellent du recteur. Cette **liste complémentaire** sera activée très rapidement car des départs à la retraite dans la liste principale sont déjà confirmés.

La dernière personne promue a 140 points mais 15 collègues avec ce barème ne le sont pas faute de possibilité de promotions. A égalité de barème, ce sont les IPR qui définissent dans ce cas le classement par discipline.

Nous encourageons tous les collègues né-es avant 1960 environ qui restent non promu-es à l'issue de la CAPA à écrire aux IPR de leur discipline pour leur rappeler leur carrière ! Ce courrier sera à renouveler au printemps prochain au moment de la préparation des avis par les IPR et chefs d'établissement. Faites parvenir au SNES un double de votre courrier.

Les élus-es du SNES se tiennent à la disposition de tous les collègues pour des informations complémentaires comme par exemple leur rang pour le classement par discipline selon l'ancienneté.

Fabienne Stéphan, Evelyne Debretagne, Valérie Le Calvez, Gwénaél Le Paih, Joël Mariteau, Gaïd Le Goff, Thomas Hardy, Matthieu Mahéo, Caroline Lesné, Stéphanie Le Roux, Yann-Pier Deredel élu-es Classe Exceptionnelle, Hors-classe et classe normale du SNES à la CAPA,